

AUDIENCE FNEC FP FO

DE COTE D'OR

Mercredi 3 Décembre

Etaient présents :

Pour l'administration	Pour la délégation
Mialy VIALLET <i>Secrétaire générale de l'académie (SG)</i> Christophe PETITJEAN <i>Secrétaire général adjoint (SGA)</i> Bruno DUPONT <i>Directeur des ressources humaines (DRH)</i> Cédric PETITJEAN <i>Secrétaire général de la DSDEN 21 (SG DASEN).</i>	Virginie ALVAREZ (SNUDI FO) Annick ALIX (AA SNFOLC) Isabelle LUKOWIAK (IL SNFOLC)

AESH / AED et PRIME REP / REP+

SNUDI FO : Le ministère a admis que ces personnels devaient toucher la prime REP et REP+. Nous avons une série de questions techniques :

- Combien de dossiers ont été déposés ?
- Quel calendrier ? Quelle méthode ?
- Les collègues ont-ils eu l'information ?
Comment vous les identifiez ?
- Comment calculez-vous les sommes dues ?

SG : Il y a une 50aine d'AESH qui avaient formulé un recours contentieux. Conformément aux instructions reçues il y a un mois, on commence par elles ; puis on répondra à une deuxième vague de recours non encore formulés auprès du juge (une 50aine aussi, qui remplissent les conditions). Pour pouvoir traiter le volume de demande, c'est bien de séquencer. Les directions centrales nous ont outillé en termes de

calculette de l'indemnité due, de modalités d'instruction des demandes. J'ai bon espoir qu'on puisse instruire dans des délais raisonnables. On a un comité de suivi académique des modalités de versement rétroactif, que je pilote, avec le SIG AESH, le service paie, le service juridique et les médiatrices. On prépare les réponses envoyées formellement la semaine prochaine aux 50 recours, pour être le plus précis possible, et ne pas surcharger le SIG AESH. Nous serons très respectueux de l'esprit de la décision du conseil d'Etat.

La charge de la preuve qu'on a été en REP et REP+ incombe à l'AESH, mais dès qu'on aura un début de preuve on fera montre de bienveillance et nous ne serons pas trop tatillons, pour que ce soit versé dans les délais courts. Si les éléments fournis permettent de calculer l'indemnité due, on entre dans le protocole transactionnel ; si les éléments

fournis sont insuffisants, on répond non en précisant les voies de recours; si pas d'éléments, on les demandera jusqu'à en avoir un nombre suffisant pour trancher. Si les éléments sont complets au départ, cela se traite plus vite.

SNUDI FO : on suit 4 de ces 50 dossiers, on les accompagnera.

Quant à la prescription quadriennale, on n'est pas entièrement d'accord. Le conseil d'Etat voit ça commencer en 2015, alors que le ministère ne remonte pas au-delà de 4 ans.

SG : *on ne prendra pas de marge de manœuvre sur ce point.*

SNUDI FO : Quand aura lieu le paiement ?

SG : *pour les cas les plus avancés, ce sera transmis en janvier, pour un versement fin février, ou fin mars si c'est trop juste. Pour la deuxième vague, le cadrage que j'ai donné c'est de ne pas jouer la montre sur le versement, mais de régler ça au plus tôt.*

SNUDI FO : Les 50 de la 2^{ème} vague, vous les gérez en parallèle en espérant que ça soit fait dans les mêmes délais que la 1^{ère} vague ?

SG : *oui, si tout est d'équerre dans le dossier fourni; sinon ça sera un peu plus long.*

AA SNFOLC : comment vous faites connaître cette possibilité aux AESH ?

SG : *sur le site de l'académie, peut-être la semaine prochaine, avec un bandeau pour attirer l'attention. On s'appuiera aussi sur les PAS pour faire circuler l'information. Mais la difficulté est de s'adresser à celles qui ne sont plus en poste.*

SNUDI FO : Les intérêts légaux ? L'indemnité compensatrice pour le préjudice subi ?

SG : *pas prévu par le ministère, on s'en tient seulement au versement de la prime due.*

AA SNFOLC : Notre fédération a engagé un recours national, car quand on voit depuis combien de temps ça leur est dû et leur niveau de salaire, il est inacceptable qu'ils ne soient pas dédommagés.

SG : *nos budgets seront abondés très strictement pour l'instant.*

AA SNFOLC : Et pour les AED ?

SG : *Pas pareil. On a la même procédure, mais l'étab mutualisateur instruira toutes les demandes, et le versement sera assuré par la DPE des AED CDI.*

AA SNFOLC : ce sera plus dur de les retrouver, ils partent au bout de 6 ans.

SG : *La communication sur le site les concerne aussi, et on a des CDI... mais pour les autres, on compte sur le réseau des chefs d'établissement pour les repérer. Une communication auprès des chefs sera faite la semaine prochaine.*

DRH : *Même ceux qui partent au-delà des 6 ans, il leur est plus facile de savoir s'ils étaient concernés, car il y a plus de stabilité dans les affectations.*

SG : *copies de contrats et d'EdT sont des pièces intéressantes pour retracer les affectations.*

SNUDI FO : peut-être faut-il demander aussi aux circo et aux IEN ?

SG DASEN : *en effet, on pourra chercher auprès d'eux et dans les écoles.*

AA SNFOLC :

L'implantation et le nombre : Depuis 2016 en effet, un protocole interministériel développe les liens entre la jeunesse et la défense, réaffirmant l'importance d'éduquer à la défense. Ce protocole renforce le précédent. Le *vademecum* 2022 des classes défense exprime clairement l'intention de les renforcer ; de même le plan ambition armée jeunesse de 2022, veut les généraliser, les pérenniser. En plus 20% des dispositifs sont en REP ou REP+, cherchez l'erreur.

Le financement est au cœur du problème. Il se tarit de toute part sur la culture. Malgré la communication brillante de l'Education Artistique et Culturelle au dernier CSA de région académique, leurs investissements sont faibles, la ligne a même disparu dans les budgets de certains lycées comme à Eiffel. Le Pass Culture est réduit à presque rien, les Fonds sociaux qui aident les parents à financer les voyages sont souvent divisés par deux, et les subventions des collectivités territoriales sont en berne. Pas étonnant que les profs désireux de faire des sorties et voyages soient tentés d'avoir recours à des financements par l'armée, qui elle, en a, des fonds.

Activités Elles sont souvent hautement discutables : lors des « **rallyes** défense » il a été proposé des jeux de rôles malsains : être un surveillant qui fouille une cellule, un gendarme mobile dans une manifestation, tirer au laser (en plus on imagine à quel point cela peut exacerber des tensions et harcèlements existants). Les conférences sont souvent tenues par des militaires, ou en co-intervention avec un professeur, et sur des

programmes scolaires. Soit ce n'est pas militaire et dans ce cas que font-ils là ? Soit on fait intervenir des militaires pour que le devoir de mémoire tire du côté d'une solennité, voire d'une glorification de l'armée et de la guerre. Ils utilisent des supports pédagogiques qui sont douteux et financés par des marchands d'armes.

SG : *[Elle prend le livret « ma première cérémonie militaire » que nous lui avons imprimé] : je vais regarder précisément et voir avec le cabinet de la rectrice. Rappelons que l'enjeu des classes défense c'est celui de l'engagement des jeunes, pas au sein de l'armée précisément, mais pour le collectif, en donnant à voir des organisations et des valeurs. Pas des antichambres de recrutement. Il n'y a pas que l'armée, mais aussi la gendarmerie, etc.*

SNUDI-FO : le programme d'EMC, les profs d'histoire savent le faire, ils n'ont pas besoin de l'armée pour le faire. Nous alertons sur le contenu. Lors d'une conférence portant sur « *qu'est-ce que la défense ?* » à Pouilly, le militaire a dit que la défense servait à se protéger de l'ennemi qui est à nos frontières, du terrorisme, et aussi de l'immigration qui va augmenter. A des élèves de 13 ans ! Ce n'est pas des valeurs de la République, ça. La classe de Pouilly par exemple a été votée dans la plus grande discréction, très peu d'informations ont été données aux parents en amont. Il a fallu demander pour avoir une réunion d'infos. Le lieutenant qui coordonne nous a dit droit dans les yeux qu'on était en guerre (devant les parents et les enfants). On voit bien l'enjeu financier (les sorties nombreuses qui sont

proposées dans cette classe défense sont financées par la gendarmerie). La classe défense de Pouilly, c'est une classe : pas le choix, contrairement à un dispositif sur la base du volontariat. Que faire quand on a un enfant dans cette classe et qu'on n'est pas d'accord ? Une lettre de parent envoyée il y a 3 semaines a été laissée sans réponse. Est-ce obligatoire ? A-t-on la possibilité de dispenser les élèves ?

Les **dispositifs**, il faut les demander. Mais de fait, l'organisation en **classe** ne laisse guère le **choix aux parents**.

SG : *j'entends la question du volontariat, on va chercher les éléments de réponse. Aucune volonté d'un pré-recrutement.*

AA SNFOLC : C'est ce qui est dit dans la communication rectoriale sur ces dispositifs. Mais même en admettant que jusque-là, certains ont pu s'en soucier, nous sommes inquiets de la tournure que cela prendra à l'avenir, car c'est en train de s'orienter nettement vers la préparation à la guerre. Les dispositifs existants, dit la Revue Nationale Stratégique, doivent être « ADAPTES » pour servir un « engagement sous toutes ses formes au sein des armées ou d'un dispositif de mobilisation civile ». Donc ça va aller plus clairement dans ce sens d'un pré-recrutement, c'est assez évident. Ajoutons à cela le projet présidentiel d'un « **service militaire volontaire rénové** » visant, selon le journal *La Tribune*, à recruter 50 000 jeunes de 18 ans dès 2026.

SG : *on ne s'inscrit pas, nous, dans les propos de Mandon. Sans doute faut-il proposer des outils aux chefs d'étab et aux enseignants. J'entends l'alerte.*

SNUDI FO : le manque d'infos dans les établissements concernés, c'est troublant. Rien n'est fait pour apaiser et tout entretient le doute sur les buts réels.

SG DASEN : *il y a insistence sur les valeurs de la République. Tout dépend comment c'est porté. Y a-t-il des remontées d'autres établissements que Pouilly ?*

SNUDI FO : c'est surtout dans les nouvelles implantations que s'expriment les inquiétudes. Si ailleurs il n'y a pas d'infos, les parents et profs ne vont pas monter au créneau.

Dans le même esprit, mais un peu différent : il y a eu une **intervention de la police municipale sur la sécurité routière à l'Ecole du Nord**. Ils sont venus armés. Ils ont répondu aux questions des élèves de 7 ans sur les armes qu'ils portaient : pistolet, matraque télescopique, parce qu'il y avait bcp de délinquance à Dijon, et que les élèves pas sages à l'école on les retrouvait souvent dans la rue parmi les délinquants. On va écrire au DASEN pour lui signaler le problème. Une enquête a été envoyée aux directeurs, on conseille aux collègues de faire remonter. C'est le pb de ces intervenants extérieurs, qui emploient le vocabulaire qui est le leur sans savoir s'adresser à des enfants.

IL SNFOLC :

Revendications sur **les élèves UPE2A**.

- On veut des classes à 15, et des classes spéciales pour les non scolarisés antérieurement.
- On veut des personnels Services Civiques, ou AESH, pour nous aider.
- Ne pas faire de l'inclusion pour l'inclusion. Les recommandations nationales ne collent pas toujours avec les réalités, et intégrer dans des classes à 30 des enfants qui ne parlent pas la langue et ne savent pas ce qu'est l'école, c'est de la maltraitance. Dans les classes de voie pro, aucune place ne leur est réservée.

Du côté des **tâches des enseignants** :

- On veut une harmonisation des décharges et indemnités pour les **tâches de coordination** : par exemple, l'an dernier j'ai fait 129h, cette année déjà 42h, et on n'a pas tous les mêmes rémunérations en France.
- **Positionnement** : ils nous sont imposés depuis la circulaire de Septembre 2025. On nous avait dit une ou deux fois dans l'année, ce sera finalement deux fois par période. Pourquoi les positionner s'il n'y a pas de place pour les inclure, et qu'on les inclut de toute façon sur le seul critère de leur âge ? Dans d'autres académies, cela ne se passe pas comme ça : les profs qui le font sont formés, volontaires et rémunérés : ce n'est pas notre cas. Cela est fait par le CASNAV dans d'autres académies ; ici ils ne viennent même pas. Ex : une élève de 17 ans, mineure non accompagnée, placée à S. Weil. Je lui fais faire les tests dans sa langue maternelle, elle n'a qu'un niveau 6^{ème}. Elle sera pourtant

placée en terminale car elle a 17 ans. Alors pourquoi remplir 11 pages de positionnement inutiles ? On est venus 3h, pour positionner 4 élèves, à 4 personnes expérimentées, et on n'a même pas terminé en 3h. Qui va lire ces positionnements, qu'en fait-on ? Avant, on les faisait en classe en prenant notre temps sur une semaine ou un peu plus. On allait voir le chef d'étab pour trouver où inclure l'élève. Là, ça ne marche pas et c'est trop de boulot pour rien. On doit gérer les élèves, les placer, former nos collègues, individualiser, venir avec 4 cours différents par cours pour avoir de quoi fournir des activités aux différents niveaux. On remplit les missions d'un PP sans avoir la rémunération. On organise les rdv emplois, les sorties, on fait un EdT pour chaque élève pour chaque période. Certes, on touche une NBI, mais cela ne suffit pas. Ce public à besoins particuliers n'a pas l'accueil qu'il lui faut.

- Le financement des heures de FLS, c'est bien, mais on n'utilise pas l'enveloppe car on n'a pas de profs qui ont le temps de le faire même quand ils ont les compétences : ils ont déjà des services trop chargés avec trop d'heures sup.
- Dispositifs à ouvrir ou pérenniser : S. Weil ? Chatillon lycée sans dégarnir le collège ?

SGA : S. Weil, c'est pérennisé.

SG : Quelques éléments de réponse :

Globalement, une attention forte est donnée à l'accompagnement des élèves et des équipes. Mme la Rectrice et l'inspectrice qui suit le dossier ne prennent pas à la légère le sujet.

Nous n'avons pas toujours les moyens, et il y a des enjeux forts autour de la formation.

Vous parlez de maltraitance dans l'inclusion sans place dispo ni formation suffisante, on entend.

SGA : *Les services civiques, pas de pb, les chefs d'étab peuvent en faire.*

IL SNFOLC : pas dans les lycées, hélas.

SGA : *oui, enveloppe nationale réduite. Il y en a pour les collèges en revanche.*

IL SNFOLC : ça nous change la vie.

SGA : *on verra avec les nouveaux budgets. Sur les dispositifs, il y a ceux qui sont pérennes, d'autres qui bougent en fonction des besoins. On verra où on peut en planter, et on réfléchit pour un dispositif spécifique NSA.*

Sur le positionnement : Il y a eu audience, GT, on a travaillé sur le dispositif qui fonctionnait dans les 3 autres dpts, mais pas en Côte d'Or. Il était fait en interne et il y avait des récriminations. La rectrice a donc harmonisé les dpts. Chaque dpt fait avec ses moyens, il y a une décharge désormais. Mme de Meester est très attentive.

De fait, les textes réglementaires interdisent ce qu'on faisait, des classes fermées avec qq inclusions. On a tout fait pour maintenir en poste ceux qui tenaient les classes et ne pas les dégoûter. Il faut prendre le temps, de s'intégrer dans le nouveau dispositif.

Sur l'enveloppe FLS, on voyait qu'elle n'était pas utilisée, on a travaillé à avoir la liste des enseignants formés, et on continue à proposer

des formations. On réservait ces heures pour mettre qq semaines sur des étab où il y avait des besoins. Mais là on a ouvert les règles pour que ces heures soient prises, par tous les moyens : on peut les utiliser en UPE2A, ou en sortie d'UPE2A, dans la ruralité, etc.

L'indemnité NBI existe pour la coordination.

AA SNFOLC : pas d'HS, pas d'IMP, pas de Pactes, pas de part variable ISOE... la rémunération correcte de toutes ces tâches, on peut s'asseoir dessus, donc. On ne pourrait pas prendre l'initiative d'un financement ? Faire preuve d'audace et d'engagement ?

IL SNFOLC : 35 jeunes accueillis sur l'année à S. Weil, il faut les trouver les 35 places, on ne pourrait pas, comme en ULIS, réserver qq places au moins dans l'étab où est implanté le dispositif ?

SG : *Ils ne sont pas prioritaires dans les formations pro. Parfois ils sont aussi trop âgés pour y prétendre. Et en plus il faut réduire la carte des formations. Tant qu'on va aussi lentement sur la carte des formations, on ne peut pas trop innover ni ouvrir. On fera le point avec la DRAIO et le CASNAV sur le positionnement fin mai début juin. Il sera de plus grande qualité, en CIO ils n'avaient pas la formation nécessaire pour cela, alors que les profs d'UPE2A savent faire.*

IL SNFOLC : mais on le faisait, on était précis. Ces documents de 11 pages ne servent à rien.

SG : *Un bilan en sera tiré d'ici fin mai début juin. On verra comment on poursuit la réflexion engagée.*